

3 Janvier 2017



Communiqué

Organisation de la semaine scolaire : Positionnement de l'Enseignement Catholique de Vendée

(CODIEC du 15/12/2016)



Préambule

- Organisation de la semaine scolaire : liberté des écoles privées

Les écoles privées – contrairement aux écoles publiques – ont la liberté de l'organisation de la semaine scolaire (quatre jours et demi ou quatre jours), la seule obligation leur incombant en la matière portant sur le respect du nombre de jours de classe dans l'année.

- Principes d'organisation de l'Enseignement Catholique

Selon le code de l'éducation, l'établissement est juridiquement l'entité de base dans l'enseignement privé sous contrat.

Dans ce cadre, le Chef d'établissement est le responsable de l'organisation du temps scolaire dans son école.

De son côté, le statut de l'Enseignement Catholique, tout en reconnaissant cette autonomie, fournit des repères pour organiser l'Enseignement Catholique en réseau.

Dans ce cadre, le Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique (CODIEC)* joue un rôle central de mise en cohérence des orientations éducatives et pastorales de l'ensemble des établissements du diocèse.

* CODIEC : instance représentative de l'ensemble des membres des communautés éducatives de l'Enseignement Catholique de Vendée.

1. UNE DEMARCHE ASSOCIANT L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE VENDEE

RAPPEL POUR LES RENTREES 2014 ET 2015

Se fondant sur les éléments du préambule ci-dessus, le CODIEC avait engagé, en 2014 et en 2015, une démarche mobilisant et associant l'ensemble des acteurs de l'Enseignement Catholique de Vendée sur l'organisation de la semaine scolaire : information et sensibilisation des écoles, consultation des Chefs d'Etablissement du 1^{er} degré.

Après étude des réponses, le CODIEC avait arrêté une préconisation concernant l'organisation du temps scolaire dans les écoles de notre réseau vendéen, à savoir : harmonisation sur une semaine de 4 jours.

Cette préconisation était valable pour la rentrée 2014, puis pour les rentrées 2015 et 2016 (années scolaires 2015-2016 et 2016-2017).

RENTREE 2017

Le CODIEC devait donc rouvrir le dossier pour se positionner dans la perspective de la rentrée 2017. Comme par le passé, les communautés et les Chefs d'Etablissement du 1^{er} degré ont été consultés.

Dans sa séance du 15 décembre 2016, le CODIEC a étudié le dossier comme suit.

2. ARGUMENTAIRE du CODIEC

CONSIDERATIONS

- L'Enseignement Catholique a la liberté juridique de mettre en application ou non le décret relatif aux rythmes scolaires.
- L'Enseignement Catholique de Vendée reste favorable à une réflexion sur la refondation de l'Ecole et sur les rythmes des enfants, tout en faisant preuve de discernement quant aux modalités arrêtées.
- L'organisation de la vie scolaire dans une école privée relève de la responsabilité du chef d'établissement.
- La responsabilité du CODIEC est fondée sur la recherche de l'intérêt collectif pour les établissements du réseau, comme le précise l'article 310 du Statut de l'Enseignement Catholique : « *Le CODIEC est notamment compétent pour assurer la mise en cohérence des orientations éducatives et pastorales de l'ensemble des établissements du diocèse...* »
- Les résultats de l'enquête auprès des établissements fournissent des indications significatives sur le positionnement des écoles pour la rentrée 2017.

RESULTATS DE LA CONSULTATION

- Réponses obtenues : 214 écoles sur 219, soit 97,7 %
- Dans l'étude du CODIEC pour l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2017, les motifs retenus en 2014 et en 2015 vous semblent-ils toujours pertinents ?

	Réponses OUI	
	Nb.	%
Harmonisation au niveau de l'EC de Vendée	203	94,8 %
L'inadaptation des modalités proposées actuellement au regard des objectifs annoncés initialement et ne rejoignant pas l'intérêt de l'enfant	209	97,6 %
Le positionnement des familles défavorable aux modalités actuelles de la réforme	209	97,6 %
La volonté de faciliter l'organisation et la gestion des temps de travail des enseignants de l'Enseignement Catholique	208	97,1 %
Les contraintes matérielles et financières pour les OGEC et les familles pour la mise en place des activités périscolaires	205	95,7 %

➤ **Dans l'étude du CODIEC pour l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2017, de nouveaux motifs doivent-ils être pris en compte ?**

- Pas d'élément significatif exprimé.
- Un regret : qu'il n'y ait pas d'étude à l'échelle nationale mettant en évidence les effets de la semaine de quatre jours et demi sur le bien-être des élèves et sur l'amélioration de leurs performances scolaires.

➤ **Positionnement des Chefs d'Etablissement 1^{er} degré, après consultation de leur communauté et des partenaires locaux concernés :**

Semaine de quatre jours	213	99,5 %
Souhait d'une harmonisation pour les écoles EC-85	200	93,4 %
Souhait d'une préconisation jusqu'à nouvel évènement significatif (Directive ministérielle, demande massive des partenaires, ...)	191	89,2 %

En conséquence de quoi, le CODIEC a pris le positionnement qui suit.

3. PRECONISATION DU CODIEC

**Harmonisation souhaitée pour une semaine de 4 jours
à la rentrée 2017,
et jusqu'à nouvel évènement significatif
(directive ministérielle, demande massive des partenaires, ...)**

4. PERSPECTIVES

Le CODIEC confirme les objectifs déjà arrêtés en 2014 et en 2015, à savoir :

- Recherche et réflexions sur les conditions à réunir pour la réussite des élèves.
- Aménagement des dispositifs pédagogiques en tenant compte des rythmes de l'enfant.

Dans la mise en œuvre de ces objectifs,

- Il apprécie le travail commencé ces dernières années par les Chefs d'établissement du 1^{er} degré
- Il encourage les communautés éducatives à poursuivre les démarches initiées et soutient la recherche-action engagée par une trentaine d'écoles.

Par ailleurs, le CODIEC encourage à poursuivre les relations avec les différents partenaires :

- Au niveau départemental, par la Direction de l'Enseignement Catholique, auprès de :
 - la Direction des Services Académiques de l'Education Nationale
 - du Conseil Départemental de la Vendée
 - de l'Association des Maires de Vendée
- Au niveau local, par les écoles, auprès des :
 - Communes
 - Communautés de communes
 - Associations locales partenaires.

Christophe GEFARD
Directeur Diocésain